

Conseil Municipal du mardi 10 décembre 2024.

Délibérations

- 2024-068 : Bar-Restaurant, situé 3, place du Roi Salomon : cession du bail commercial et vente du matériel de cuisine : adoptée à l'unanimité.
- 2024-069 : Réhabilitation d'un bâtiment en centre bourg pour la création d'un Tiers-Lieu : diagnostic : choix du scénario et budget : point reporté.
- 2024-070 : Réhabilitation d'un bâtiment en centre bourg pour la création d'un Tiers lieu : « Bien vivre partout en Bretagne » : demande de subvention : adoptée à l'unanimité.
- 2024-071 : Ecole « les Gallo Peints » : rénovation énergétique du bâtiment : demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)- année 2025 : adoptée à l'unanimité.
- 2024-072: Ecole « les Gallo Peints » : rénovation énergétique du bâtiment : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)-année 2025 : adoptée à l'unanimité.
- 2024-073 : Ecole « les Gallo Peints » : rénovation énergétique du bâtiment : demande de subvention au titre du Fonds Vert : adoptée à l'unanimité.
- 2024-074 : Ecole « les Gallo Peints » : rénovation énergétique du bâtiment : programme LEADER : demande de subvention : adoptée à l'unanimité.
- 2024-075 : Fonds de concours thématiques : opérations d'investissement : demande auprès de Brocéliande Communauté : adoptée à l'unanimité.
- 2024-076 : Participation aux charges de fonctionnement -Ecole publique « Cousteau » de la commune de Val-D'Anast pour l'année 2023/2024 : adoptée à l'unanimité.
- 2024-077 : Admission en non-valeur de titres de recettes : adoptée à l'unanimité.
- 2024-078 : Assainissement : clôture du budget au 31/12/2024 : adoptée à l'unanimité.
- 2024-079 : Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale : adoptée à l'unanimité.
- 2024-080 : Fédération des groupements de défense contre les Organismes nuisibles (FGDON) : convention multi-services : autorisation de signature : adoptée à l'unanimité.
- 2024-081 : Modification de droit commun N° 1 du PLUi – Annulation de la procédure : point reporté.
- 2024-082 : Personnel communal : prime de fin d'année : adoptée à l'unanimité.
- 2024-083 : Personnel communal : remboursement de la mise à disposition d'un agent auprès du CCAS de Maxent : adoptée à l'unanimité.
- 2024-084 : Convention de servitude : autorisation signature : adoptée à l'unanimité.
- 2024-085 : Brocéliande Communauté : modification statutaire : adoptée à l'unanimité.

Maxent, le 13/12/2024

Le Maire

Ange PRIOUL

